



AMF-UMOA

AUTORITE DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

CIRCULAIRE N° 01 / AMF-UMOA / 2024

RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE TAXONOMIE DES PROJETS FAISANT L'OBJET D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES, SOCIALES ET DURABLES SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL DE L'UMOA

Le Secrétaire Général de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) informe l'ensemble des acteurs du marché de la publication de la Taxonomie applicable dans le cadre des émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA.

La Taxonomie des projets verts, sociaux et durables a été élaborée sur la base des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) des huit (8) pays de l'UEMOA, ainsi que sur les secteurs éligibles de divers fonds climatiques nationaux et internationaux.

La Taxonomie des émissions des obligations vertes, sociales et durables du marché financier régional de l'UMOA est articulée autour de trois (3) grandes catégories :

- **Catégories vertes (8) :**
 - Énergies renouvelables et efficacité énergétique,
 - Transports propres de personnes et de marchandises,
 - Gestion durable de l'eau, Immobilier vert à basse consommation énergétique,
 - Gestion écologique durable des ressources naturelles et vivantes et l'utilisation des sols (agriculture durable),
 - Conservation et restauration de la biodiversité terrestre,
 - Prévention et contrôle de la pollution,
 - Économie circulaire,
 - Gestion des déchets
- **Catégories Sociales (7) :**
 - Infrastructures de base abordables,
 - Services essentiels,
 - Logements abordables,
 - Création d'emplois,
 - Sécurité alimentaire,
 - Réduction des inégalités de revenus,
 - Participation équitable et intégration dans le marché et la société ;
- **Catégories bleues (5) :**
 - Pollution des Océans – déchets chimique et plastique,
 - Protection de l'érosion côtière,
 - Pêche, aquaculture et chaîne de valeur des produits de la mer,
 - Restauration de l'écosystème et la biodiversité marine,
 - Tourisme durable.

Signature

Cette taxonomie sera actualisée périodiquement, au moins une fois par période de trois ans, et fera l'objet d'ajustement continu afin de tenir compte de l'évolution des conditions financières, environnementales et sociales tant au niveau national qu'international.

Fait à Abidjan, le 28 FEV. 2024

Le Secrétaire Général


Ripert BOSSOUKPE





AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE



EAIF and TA are part of
the Private Infrastructure
Development Group

TAXONOMIE DES PROJETS VERTS, SOCIAUX ET DURABLES AU SEIN DE L'UEMOA



Sigles et Abréviation

AMF - UMOA	Autorité des Marché financier de l'UMOA
BAD	Banque Africaine de Développement
BAT	Bons Assimilables au Trésor
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCEOA	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BMD	Banques multilatérales de développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régional des Valeurs Mobilières
BTCC	Banque Teneur de Compte - Conservation
CBI	Climate Bonds Initiative (CBI)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
COP	Conférence des parties
ESG	Environnement Social et Gouvernance
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GBP	Green Bond Principles
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
GRI	Global Reporting Initiative
ICMA	Association Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA)
KPI	Indicateurs clés de performance
ODD	Objectifs de Développement Durables
PANA	Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique
PIB	Produit Intérieur Brut
SBP	Social Bond Principles
SBG	Sustainability Bonds Guidelines
PwC	PricewaterhouseCoopers
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PMA	Pays les Moins Avancés
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SFI	Société Financière Internationale
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine

Sommaire

Sigles et Abréviation	2
I- INTRODUCTION	4
II- ANALYSE DU CONTEXTE	4
III- DEFINITION DES NOTIONS CLEES DE LA FINANCE DURABLE	5
IV- TAXONOMIE DES PROJETS VERTS, SOCIAUX ET DURABLE	7
4.1. Concept de la finance durable et de la taxonomie des projets verts, sociaux et durables.....	7
4.2. Objectif de la taxonomie.....	9
V- IMPORTANCE DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE	9
VI- PRINCIPES DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE	10
VII- UTILISATEURS DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE DANS L'UMOA	10
VIII- TAXONOMIE DES PROJETS VERTS, SOCIAUX ET DURABLE	11
8.1. Catégories de la taxonomie verte, sociale et durable.....	11
8.2. Détail de la taxonomie verte, sociale et durable.....	12
IX- CONCLUSION	30
Bibliographie	31
ANNEXES	33
Annexe 1 : Liens des projets verts et sociaux avec les Objectifs du Développement Durable (ODD).....	34
Annexe 2 : Objectifs du Développement Durable (ODD) définitions et critères.....	35
Annexe 3 : Liste des taxonomies avec les niveaux de développement (publiée, en construction et en discussion).....	36

I- INTRODUCTION

Les questions environnementales et climatiques font partie des défis les plus importants auxquels la planète fait face ces dernières années. Cette situation a conduit à la publication en 2015, des Objectifs de Développement Durables (ODD ou « les Objectifs ») des Nations Unies. Lors de la COP 22 à Marrakech au Maroc, les marchés de capitaux africains ont décidé de prendre leur part dans les réponses à apporter au réchauffement de la terre à travers le financement du secteur public et privé dans les efforts d'atteinte de ces objectifs.

L'une des opportunités les plus prometteuses pour alimenter la transition vers une économie durable et résiliente est la finance verte. Celle-ci a le potentiel pour soutenir les efforts des secteurs publics et privés visant à rétablir une croissance soutenue et équitable, créer plus d'emplois et protéger les couches les plus vulnérables de la société. Pour ce faire, les marchés financiers peuvent mieux canaliser les capitaux importants vers des investissements à bénéfice environnementaux et sociaux.

C'est dans cette dynamique que l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF – UMOA) a, en mars 2020, publié un Guide pédagogique pour les émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA. Le cadre, conforme aux principes et bonnes pratiques internationaux notamment les principes de green bonds, social bonds et sustainability bonds de l'Association Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA) et aux green bonds standards du Climate Bonds Initiative (CBI), a été introduit pour le financement des projets environnementaux, sociaux et durables dans la zone UMOA.

Ce nouvel instrument vise à : (i) élargir la base des investisseurs ; (ii) améliorer les conditions de financement de projets innovants à des coûts

compétitifs ; (iii) accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable (iv) diversifier les instruments du marché financier régional pour les investisseurs.

Presque deux (2) ans après son adoption et en raison du contexte particulier de Covid-19 qui a fortement perturbé les actions de promotion dudit Guide, le cadre réglementaire des obligations vertes, sociales et durables (ou finance durable) manque de visibilité au niveau des émetteurs (publics et privés) et des investisseurs d'impact.

En effet, le marché de la finance durable de la zone UMOA souffre de quelques insuffisances, qui ont trait à :

- l'absence de transparence quant à la qualification verte des projets à financer ;
- l'absence de critères suffisamment détaillés pour les qualifications vertes, sociales et durables d'un projet ;
- l'absence de cadrage et le problème de la confiance aux informations transmises sur le suivi et l'évaluation des obligations vertes ;
- la nécessité d'élaboration d'une taxonomie claire et propre aux projets ESG dans la zone UMOA.

Malgré ces insuffisances, l'engouement et l'intérêt certains des acteurs du marché (émetteurs et arrangeurs) ne sont plus à démontrer au regard du développement de la finance durables à l'international, les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes dans la zone UEMOA et des initiatives observées pour l'émission des obligations vertes, sociales et durables (ABI, Emergence Plaza, BOAD, l'Etat du Bénin). De plus, des émetteurs tel que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le groupe BOA etc. ont entamer leurs processus d'émission d'obligations, vertes, sociales et durables sur le marché financier régional.

II. ANALYSE DU CONTEXTE

Les accords de Paris sur le climat ont fixé comme objectif la limitation du réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2050, afin d'assurer la transition vers une économie durable. Cet objectif implique des politiques innovantes de financement vert et de nouveaux mécanismes de financement.

La finance durable en générale et les obligations vertes, sociales et durables en particulier se sont présentées comme une solution crédible pour le financement des projets durables en vue d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

Ces obligations vertes, sociales et durables se sont

développées depuis 2007 pour atteindre près de 2 000 milliards de dollars d'émissions en 2021, représentant ainsi une composante importante du financement de projets/actifs verts. Combinés à des cadres de transparence et à des normes de reporting appropriés, les obligations durables peuvent répondre à la fois aux besoins des investisseurs et les émetteurs dans le redéploiement des capitaux vers des actifs et des infrastructures vertes.

Les initiatives récentes menées par les régulateurs et les décideurs du monde entier devraient encore fournir un terrain fertile pour les obligations vertes².

¹ Climate Bonds Initiative, <https://www.climatebonds.net/market/data/>

² The EU Taxonomy is a classification system, establishing a list of environmentally sustainable economic activities at EU level. See https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

Les initiatives de l'UE concernant la finance verte et les rapports liés aux risques climatiques montrent l'importance accordée par les décideurs politiques à la décarbonation conformément aux objectifs ambitieux fixés par les États européens (dans le but de devenir le premier continent net zéro d'ici 2050).

Depuis quelques années, les investisseurs ont redoublé d'efforts pour intégrer le changement climatique et plus largement la durabilité dans leurs décisions d'investissement et le mode d'allocation de leurs portefeuilles. Ces efforts se heurtent cependant à un manque de certitudes, largement partagé, sur la durabilité environnementale des différents types d'investissements et activités économiques. En réponse à cette préoccupation, plusieurs juridictions ont commencé à légiférer afin de créer des définitions réglementaires de la finance durable.

Il s'avère nécessaire de proposer un cadre pour la compréhension commune, de la part des acteurs de la finance durable (émetteurs, promoteurs de projets, investisseurs, arrangeurs), de ce qui est considéré

comme activité « verte », « sociale » ou « durable » afin de rassurer les investisseurs sur l'utilisation de leurs ressources et l'impact sur l'environnement de leurs investissements. Il est aussi important de s'assurer que les projets financés contribuent à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris.

La taxonomie du marché financier régional de l'UEMOA est un outil de classification qui déterminera quelles activités économiques sont éligibles à un financement vert, social et durable.

Cette taxonomie vise à servir de guide pour faciliter la comparaison des alternatives, assurer la transparence et éviter l'écoblanchiment sur le marché financier de l'UEMOA.

Cette initiative est conforme à l'engagement du l'Autorité des Marchés financiers de l'UEMOA lors du Marrakech pledge et en ligne avec les visions et les objectifs du développement durable des pays de l'UEMOA afin d'orienter les flux financiers vers une économie neutre en carbone, une transition juste et un développement durable de la zone UEMOA.

III. DÉFINITION DES NOTIONS CLÉES DE LA FINANCE DURABLE

Quelques définitions relatives à la finance durable applicable dans le présent document.

- ❖ **Taxonomie** : est un catalogue d'activités permettant d'identifier celles qui sont en accord avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'espace naturel, afin de protéger les populations contre les effets du changement climatique. En d'autres termes c'est un système de classification des activités économiques du point de vue environnemental selon des critères établis pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle expose deux types d'activités (i) les activités de « propre performance » durable du point de vue environnemental (panneaux solaires) et les activités facilitantes (permettant une activité durable mais n'étant elle-même pas totalement durable notamment la production d'éoliennes). La taxonomie exclut certaines activités qui ont un impact carbone non négligeable, telles que le transport maritime et aérien, la pêche et les énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole).
- ❖ **Investissement durable sur le plan environnemental** : un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental et/ou social.
- ❖ **Obligations vertes** : Toute obligation³ dont le produit sert exclusivement à financer ou à refinancer

en tout ou partie, des projets 'verts' nouveaux ou existants, c'est-à-dire contribuant positivement à la transition écologique. Ces projets doivent répondre aux conditions et caractéristiques de base décrites dans cette taxonomie en lien avec les Green Bond Principles (GBP) de l'ICMA et les green bonds standards de CBI.

- ❖ **Obligations socialement responsables** : Toute obligation dont le produit sert exclusivement à financer ou à refinancer en tout ou partie, des projets 'sociaux' nouveaux ou existants, c'est-à-dire des projets ayant un impact social positif. Ces projets doivent répondre aux conditions et caractéristiques de base décrites dans cette taxonomie en lien avec les Social Bond Principles (SBP) de l'ICMA.
- ❖ **Obligations durables** : Toute obligation dont le produit sert exclusivement à financer ou à refinancer, en tout ou partie, une combinaison de projets verts et sociaux. Ce sont des projets avec des objectifs de développement durable. Ces projets doivent répondre aux conditions et caractéristiques de base décrites dans cette taxonomie en lien avec les Sustainability Bonds Guidelines (SBG) de l'ICMA.
- ❖ **Obligation Bleue** : Toute obligation conforme aux principes des obligations vertes et dont le produit est exclusivement consacré au financement /

³ Y compris les obligations répondant aux critères de la finance islamique (green sukuk)

ref

refinancement d'activités contribuant à la protection des océans et/ou à l'amélioration de la gestion de l'eau.

- ❖ **Impact bleu** : variation mesurable d'une variable physique, chimique ou biologique des océans, des écosystèmes ou des systèmes liés à l'eau, exprimée par un indicateur quantitatif.
- ❖ **Émetteur** : Un émetteur de produit financier notamment des obligations vertes, sociales et durables tel qu'il est défini dans le Règlement Général de l'AMF-UMOA.
- ❖ **Critères ESG** : pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, les critères ESG permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.).
- ❖ **Investissement responsable** : rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers c'est à dire concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.
- ❖ **Greenwashing** : ou écoblanchiment, consiste à mettre en avant des arguments écologiques pour se forger auprès du public une image écoresponsable, alors que la réalité des faits ne correspond pas, ou insuffisamment, à la teneur explicite ou implicite des messages diffusés.
- ❖ **Socialwashing** : socio blanchiment ou blanchiment social, est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation (entreprise, administration publique nationale ou territoriale, etc.) pour se donner une image trompeuse de responsabilité sociale.
- ❖ **Atténuation du changement climatique** : regroupe les actions visant à atténuer l'ampleur du réchauffement mondial d'origine humaine par la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la capture et séquestration du dioxyde de carbone de l'atmosphère.
- ❖ **Adaptation au changement climatique** : désigne les stratégies, initiatives et mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets du réchauffement climatique.
- ❖ **Gaz à effet de serre** : des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.
- ❖ **Économie circulaire** : un système économique dans lequel la valeur des produits, des matières et autres ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible, améliorant leur utilisation efficace dans la production et la consommation, réduisant ainsi l'impact environnemental de leur utilisation, et réduisant à un minimum les déchets et le rejet de substances dangereuses à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment par l'application de la hiérarchie des déchets.
- ❖ **Accord de Paris** : L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.
- ❖ **Agriculture régénératrice** : Une approche de conservation et de réhabilitation des systèmes alimentaires et agricoles.
- ❖ **Changement climatique** : Se réfère à un changement dans l'état du climat qui peut être identifié (par exemple en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une période prolongée, généralement des décennies ou plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, tels que les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques et les changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des sols.
- ❖ **Séquestration du carbone** : L'élimination, la capture ou la séquestration à long terme du dioxyde de carbone de l'atmosphère afin de ralentir ou d'inverser la pollution atmosphérique par le CO2 et d'atténuer ou d'inverser le changement climatique.
- ❖ **Biodiversité** : variété de la vie végétale et animale dans le monde ou dans un habitat particulier, dont un niveau élevé est généralement considéré comme important et souhaitable.
- ❖ **Stock de carbone** : quantité de carbone qui a été séquestrée de l'atmosphère et qui est maintenant stockée dans l'écosystème forestier, principalement dans la biomasse vivante et le sol et, dans une moindre mesure, dans le bois mort et la litière.

ref

IV. TAXONOMIE DES PROJETS VERTS, SOCIAUX ET DURABLE

Le développement durable et la transition vers une économie durable, résiliente au changement climatique, plus économe en ressources naturelles sont cruciales pour assurer la compétitivité à long terme de l'économie des pays de l'UEMOA. Ces pays ont subi de forts impacts du changement climatique sur leurs économies, moindres rendements agricoles, baisse de l'offre de travail, croissance plus faible de la productivité, la montée du niveau des océans, l'érosion des sols et l'érosion côtière. Ils ont dès lors, depuis quelques années intégré la durabilité au cœur de leurs programmes de développement (à travers les programmes nationaux de développement, les stratégies d'atteintes des Objectifs de développement durable (ODD) et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec des actions et projets concrets à dimensions sociale et environnementale.

L'atteinte des Objectifs de Développement Durable des pays de l'UEMOA nécessite en parties de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables (cas des obligations ODD du Bénin). Il importe d'exploiter pleinement le potentiel du marché intérieur notamment le marché financier régional de l'UEMOA pour réaliser ces objectifs.

Dans ce contexte, il est essentiel de développer de produits financiers innovants pour favoriser la mobilisation des capitaux pour le financement d'investissements durables dans la zone UEMOA et attirer plus d'investisseurs pour accompagner le financement du développement durable. Une des solutions est de disposer d'une taxonomie consensuelle permettant aux différentes parties prenantes de s'accorder sur les notions de durabilité, du vert, et du social.

Graphique 1 : Mise en œuvre d'une taxonomie spécifique dans le monde



Source : UK Taxonomie, 2022

4.1. Concept de la finance durable et de la taxonomie des projets verts, sociaux et durables

Les investisseurs attendent des porteurs de projets qu'ils fournissent des informations détaillées des investissements envisagés et comment ces projets s'alignent aux critères de marché. Ils doivent en effet rendre compte à leurs comités d'investissement de la gestion du risque de « greenwashing », à savoir l'attribution de caractéristiques vertes de projets qui ne le sont pas. Pour remplir cet objectif, les activités

vertes à travers une taxonomie, qui codifie, comme un catalogue, les activités considérées comme répondant aux exigences environnementales et sociales.

La Taxonomie est définie comme étant (i) des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable d'un point de vue environnemental, social et durable ou (ii) un listing

sub

des projets verts, sociaux, et durable susceptible de réduire l'impact du changement climatique (Adaptation et mitigation).

La taxonomie de la finance verte, sociale et durable fournis, aux investisseurs, aux gouvernements et aux émetteurs d'obligations, des lignes directrices pour identifier les actifs et les activités économiques durables sur le plan environnemental et social afin de faciliter l'intégration de la durabilité dans les décisions d'investissement.

Ainsi, cette taxonomie contribue à protéger les investisseurs du greenwashing en identifiant clairement les projets éligibles. Elle encourage le secteur public et surtout privé pour qu'ils deviennent plus respectueux de l'environnement et à orienter les investissements vers des initiatives plus durables. Les taxonomies créent également une référence commune pour comparer les impacts sociaux et environnementaux de différents investissements.

Selon, les principes de la Banque Mondiale (IFC), une activité est classée comme durable avec le critère « vert » si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants :

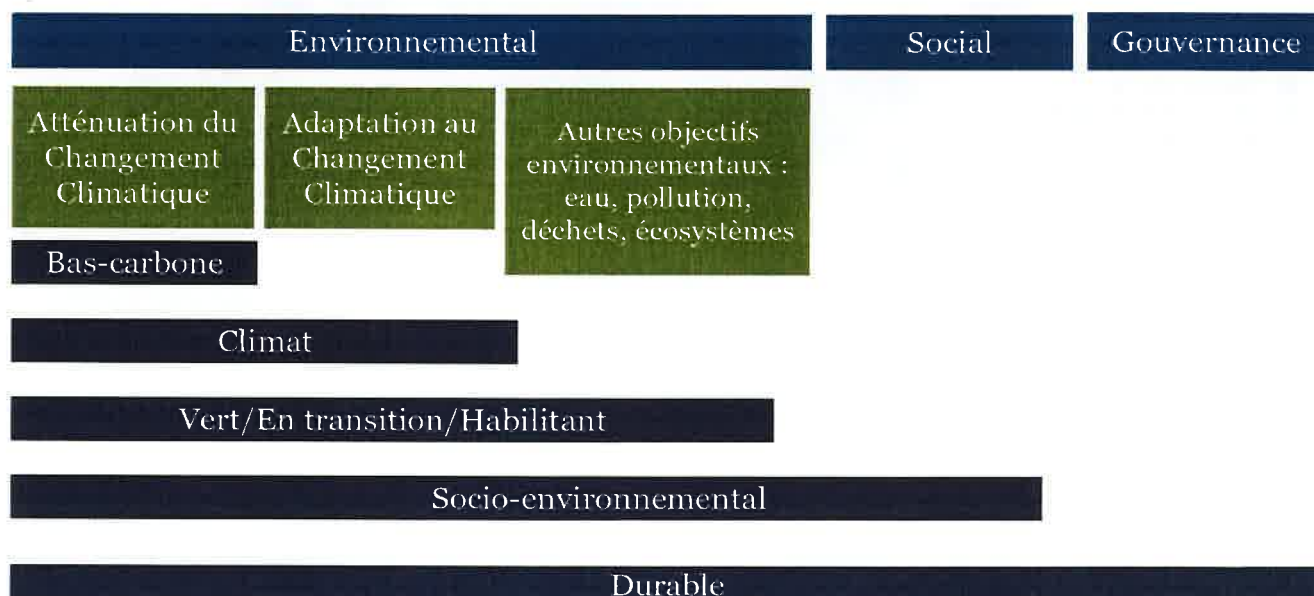
- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'activité doit contribuer significativement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs (principe du « Do no significant harm »⁴).

Du point de vue de la durabilité selon des critères « sociaux », la taxonomie sociale vise à devenir un référentiel commun pour d'une part améliorer la transparence des activités qualifiées de « sociales » et éviter le « social-washing » et d'autre part flécher une plus grande part des investissements vers ces activités et entités qui contribuent aux objectifs sociaux des pays de l'UEMOA. Elle couvre les problématiques ci-après :

- Populations vivant sous le seuil de pauvreté ;
- Populations et/ou communautés marginalisées et/ou exclues ;
- Personnes handicapées ;
- Migrants et/ou les personnes déplacées ;
- Populations analphabètes ou illettrées ;
- Population mal desservie, n'ayant pas accès à des biens et/ou services essentiels de qualité : accès à l'eau, au logement, à l'éducation, à la santé ;
- Populations sans emploi ;
- Femmes et/ou discrimination du genre ;
- Populations vieillissantes et jeunes vulnérables ;
- Groupes vulnérables, y compris les victimes d'un désastre / catastrophes naturelles.

Le schéma ci-dessous permet de classer et de lier les concepts essentiels liés à la durabilité.



Source : Guide pour l'élaboration d'une taxonomie verte nationale de la Banque mondiale

⁴ Le principe «Do No Significant Harm» (DNSH) stipule que les actions décrites dans les actions de développement durable ne doivent pas causer de dommages significatifs à l'environnement ; il s'agit d'un principe fondamental pour l'accès à certain financement

4.2. Objectif de la taxonomie

L'objectif majeur de la taxonomie est de flécher des investissements verts, sociaux et durables pour :

- lutter contre le greenwashing en créant un référentiel opposable ;
- créer une plus grande transparence en demandant un reporting aux entreprises sur leurs activités vertes ;
- faciliter les investissements transfrontières grâce à un langage commun et une même définition de l'investissement durable.

La taxonomie verte, sociale et durable a pour objectif de développer une méthodologie de classification des activités économiques qui contribuent à l'atténuation des effets du changement climatique, à l'adaptation des économies à ces effets, à la prévention de la pollution, à la conservation des ressources naturelles, à la protection de la biodiversité ainsi qu'au financement d'activité en faveur de la population.

Une taxonomie verte, sociale et durable vise les objectifs suivants :

- fournir aux agents économiques, les institutions financières, les cadres du gouvernement et tous les participants au développement, un langage commun permettant d'identifier, de développer et de financer des projets à impact positif pour l'environnement et sur le social ;
- renforcer le développement du marché financier au sein de la zone UMOA, afin d'augmenter

les ressources d'investissement nécessaires à la réalisation des plans en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ;

- rassurer les investisseurs sur le choix des investissements « verts », « sociaux » et « durables » et réduire le risque de mauvaise allocation des ressources (« greenwashing », « social-washing ») ;
- augmenter fortement les flux financiers en provenance des investisseurs internationaux, des établissements financiers et du secteur privé en général ;
- mesurer les impacts des projets selon les objectifs des plans nationaux pour les pays membres de l'UMOA ;
- développer un cadre de classification et des définitions standardisées pour les produits financiers verts/sociaux/durables afin d'atteindre les ODD prioritaires ;
- permettre le suivi et l'établissement de rapports sur les produits financiers verts/sociaux/durables ;
- identifier les domaines potentiels d'investissement durable et renforcer les flux financiers durables ;
- accroître l'attractivité du marché financier régional pour les investisseurs responsables ;
- aider les politiques économiques de la zone UMOA en vue de développer le marché des obligations vertes, sociales et durables et la création d'emplois nouveaux dans ce secteur.

V. IMPORTANCE DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE

L'importance de la taxonomie n'est plus à démontrer. En effet, des définitions plus précises et plus cohérentes de la finance « verte », « sociale » et « durable » peuvent faciliter l'investissement en donnant davantage de confiance et de certitude aux investisseurs. En outre, ces définitions peuvent permettre de mesurer plus facilement les flux financiers durables, de manière à en suivre l'évolution, ou bien à mettre en œuvre des instruments de politique économique soutenant une croissance de ces flux.

Selon le Guide pour l'élaboration d'une taxonomie verte nationale de la Banque Mondiale, les taxonomies de la finance verte sont devenues de plus en plus importantes pour l'élaboration de stratégies de développement durable dans de nombreux secteurs :

- Les banques centrales et les régulateurs les utilisent pour soutenir leurs programmes de refinancement et de prêts verts ;
- Les gouvernements s'y réfèrent lors de la conception de stratégies nationales de développement durable et de l'élaboration d'une politique fiscale verte ;
- Les banques privées y alignent leurs rapports

d'activités pour communiquer auprès des investisseurs sur leur engagement vert ;

- Les autorités financières peuvent utiliser les taxonomies vertes comme condition préalable au développement de leurs marchés d'obligations vertes.

En sus de ces avantages ci-dessus cités, la Taxonomie du marché financier de l'UMOA permettra de :

- aider le secteur financier à sélectionner avec clarté et certitude les investissements verts, sociaux et durables conformément aux meilleures pratiques internationales et aux politiques et priorités nationales des pays de l'UEAMO ;
- réduire les risques pour le secteur financier grâce à une meilleure gestion des performances environnementales, sociales et durables et éviter le greewashing ;
- réduire les coûts liés à la certification et/ou labélisation des émissions des instruments financiers verts, sociaux et durables ;
- libérer d'importantes opportunités d'investissement pour la zone UEMOA dans un large éventail d'actifs

- verts, sociaux et durables et respectueux du climat ;
- soutenir le contrôle réglementaire et la supervision du secteur financier ;
- fournir une base aux régulateurs pour aligner ou référencer les produits financiers verts.

Cette taxonomie permettra aux parties prenantes (émetteurs, arrangeur, investisseurs SPO etc.) d'avoir un référentiel de projets verts, sociaux et durables propres à la zone UEMOA pour des financements de prêts ou d'obligations vertes, sociales et durables.

VI. PRINCIPES DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE

La taxonomie de la zone UEMOA doit répondre à un certain nombre de principes fondateurs :

❖ Principe 1 : lutter contre les effets du changement climatique sur l'environnement

La taxonomie doit contribuer aux enjeux du réchauffement climatique, notamment vis-à-vis de l'adaptation et à l'atténuation de ses effets, la réduction de la pollution, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et à l'amélioration des niveaux de vie.

❖ Principe 2 : inclure les secteurs économiques clefs pour le développement de la zone UMOA

La taxonomie doit couvrir les secteurs économiques les plus importants des pays de la zone, ainsi que les activités qui sont centrales à la transition énergétique.

❖ Principe 3 : s'inscrire dans les politiques nationales et les objectifs des États membres

La taxonomie doit contribuer aux objectifs clefs inscrites dans les politiques nationales des pays membres, ainsi

que dans les engagements des membres vis-à-vis des accords internationaux sur le climat et la protection de la biodiversité.

❖ Principe 4 : contribuer au développement économique et à la résilience des populations

La taxonomie doit appuyer le développement économique et promouvoir le développement de l'emploi dans les pays de la zone, et elle doit renforcer les capacités des populations dans le cadre de leur résilience face aux effets du changement climatique.

❖ Principe 5 : être alignée avec les standards et les pratiques internationaux

Afin de mobiliser les capitaux privés, la taxonomie doit être alignée sur les standards internationaux et les pratiques communément acceptées par les agents économiques sur le plan international.

VII. UTILISATEURS DE LA TAXONOMIE VERTE SOCIALE ET DURABLE DANS L'UEMOA

La taxonomie va servir au développement des activités économiques de la zone UMOA. En particulier, elle s'adresse aux utilisateurs suivants :

- Les intermédiaires financiers actifs dans les pays membres : les banques, les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement, les sociétés de courtage, les compagnies d'assurance et les institutions financières ;
- Les régulateurs des marchés financiers et les autorités monétaires ;
- Les investisseurs nationaux, régionaux et internationaux ;

- Les gouvernements nationaux dans le cadre de la formulation de leurs politiques fiscales et de développement économique ;
- Les institutions internationales et les organismes coopératifs, sur le plan régional et international, qui ont besoin de classer les activités économiques vertes.

Les habitants de la zone UEMOA en tant qu'agents économiques, investisseurs et citoyens.

VIII. TAXONOMIE DES PROJETS VERTS, SOCIAUX ET DURABLES

La taxonomie des projets verts, sociaux et durables a été élaborée sur la base des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) des huit (8) pays de

l'UEMOA. Les CDN sont résumées dans le tableau ci-après :

Atténuation	Adaptation
L'énergie : Production d'électricité propre (solaire, éolienne, hydroélectrique, etc.), cuisine propre.	Agriculture : Intrants agricoles adaptés au climat , tels que la protection biologique des cultures ou l'irrigation au goutte-à-goutte, pêche et aquaculture durables sur le plan environnemental.
Efficacité énergétique : télécoms, solutions basées sur les données, TIC, utilisation de l'énergie	Ressources en eau : installations de traitement des eaux usées
Déchets : Gestion des déchets solides urbains	Industrie : Produits, technologies de production et processus adaptés à l'économie circulaire
Transport propre : Transport de masse (chemins de fer, TRB, systèmes de métro léger, etc.), vélos électriques, VE.	Conservation et restauration des terres, boisement, reboisement, préservation ou restauration des paysages naturels dans le respect de l'environnement.
Bâtiments écologiques : Immobilier résidentiel, bâtiments commerciaux	Infrastructures résilientes : Défenses contre les inondations et infrastructures naturelles telles que les zones humides et autres solutions basées sur la nature.

Source : FSD Africa, 2020

En plus des secteurs prioritaires dans les Contributions déterminées au niveau national des huit pays de l'UEMOA, les secteurs éligibles pour le fond vert climat

ont également été utilisés pour déterminer les secteurs prioritaires de la taxonomie de l'UEMOA.

8.1. Catégories de la taxonomie verte, sociale et durable

Plusieurs catégories sont présentées pour les activités durables selon les critères verts, sociaux et bleu.

❖ Catégories vertes (8)

1. Énergies Renouvelables et efficacité énergétique
2. Transports propres de personnes et de marchandises
3. Gestion durable de l'eau
4. Immobilier vert à basse consommation énergétique
5. Gestion écologique durable des ressources naturelles, vivantes et l'utilisation des sols (agriculture durable)
6. Conservation et restauration de la biodiversité terrestre
7. Prévention et contrôle de la pollution
8. Économie circulaire et Gestion des déchets

❖ Catégories Sociales (7)

9. Infrastructures de base abordables

10. Services essentiels
11. Logement abordable
12. Création d'emplois
13. Sécurité alimentaire
14. Réduction des inégalités de revenus
15. Participation équitable et intégration dans le marché et la société

❖ Catégories bleues (5)

16. Pollution des Océans – déchets chimique et plastique
17. Protection de l'érosion côtière
18. Pêche, aquaculture et chaîne de valeur des produits de la mer
19. Restauration de l'écosystème et la biodiversité marine
20. Tourisme durable

8.2. Détail de la taxonomie verte, sociale et durable

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
Projets verts					
1 Énergies Renouvelables	Énergie solaire		Investissements dans les équipements de production photovoltaïque d'électricité solaire dont l'électricité produite est de source non fossile pour au moins 85%.	      	Atténuation
			Investissements dans les espaces sur lesquels sont installés les équipements photovoltaïques.		Atténuation
			Investissements dans les services d'entretien des fermes photovoltaïques.		Atténuation
			Investissements dans les unités dédiées à la production de cellules photovoltaïques.		Atténuation
			Investissements dans les unités de stockage, de distribution, d'installation des cellules photovoltaïques et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements d'unités de production photovoltaïque, comme les onduleurs, les transformateurs, les systèmes de stockage et de contrôle.		Atténuation
			Les systèmes de contrôle et de surveillance des fermes photovoltaïques.		Atténuation
			Les parcs éoliens.		Atténuation
			Les espaces sur lesquels sont installés les parcs éoliens.		Atténuation
			Les unités de fabrication d'éoliennes.		Atténuation
	Énergie éolienne		Les services d'entretien des éoliennes.		Atténuation
			Les unités de stockage, de distribution, d'installation d'éoliennes et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements liés au déploiement d'éoliennes, comme les onduleurs, les transformateurs, les systèmes de stockage et de contrôle.		Atténuation
			Les unités de géothermie.		Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
	Énergie géothermique		Les unités de stockage, de distribution, de pompes à chaleur et des équipements nécessaires à leur installation.	     	Atténuation
			Les équipements liés au déploiement de pompes à chaleur, à la transmission, les systèmes de stockage et de contrôle.		Atténuation
	Énergie bio		Les équipements de production de carburants bio, de biomasse, de biogaz dont plus de la moitié de la biomasse est utilisée pour la production d'énergie, notamment pour la cogénération, la production d'électricité, le transport, le chauffage, le refroidissement et la production combinée de chaleur et d'énergie.		Atténuation
			Les filières d'approvisionnement dédiées au développement de l'énergie bio.		Atténuation
			Les équipements dédiés à l'acheminement de l'énergie bio.		Atténuation
			Les équipements liés au déploiement de l'énergie bio.		Atténuation
			Les efforts de recherche et de développement des énergies bio.		Atténuation
			Les unités de production d'énergie hydroélectrique qui ont fait l'objet d'une étude environnementale et sociale répondant à des pratiques internationales reconnues.		Atténuation
	Énergie hydroélectrique		Les services d'entretien des unités de production hydroélectriques.		Atténuation
			Les unités de stockage, de distribution, d'installation des turbines hydroélectriques et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements liés au fonctionnement des unités de production hydroélectrique, comme les onduleurs, les transformateurs, les systèmes de stockage et de contrôle.		Atténuation
			Les travaux de recherche et de développement des unités hydroélectriques.		Atténuation
	Énergie marine		Les parcs éoliens offshore.		Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
			Les parcs photovoltaïques offshore.		Atténuation
			Les unités de production d'électricité utilisant l'énergie marémotrice.		Atténuation
			Les unités de chauffage ou de refroidissement utilisant la température des océans, dans la mesure où la réduction de l'intensité carbone par rapport à une alternative à base d'énergie fossile est d'au moins 80%.		Atténuation
			Les unités de production d'équipements destinés à la production d'énergie marine et leurs composants.		Atténuation
			Les unités de stockage, de distribution, d'installation des équipements destinés à la production d'énergie marine et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements liés au fonctionnement des unités de production d'énergie marine, comme les onduleurs, les transformateurs, les systèmes de stockage et de contrôle.		Atténuation
			Les travaux de recherche et de développement des unités d'énergie marine.		Atténuation
			Les équipements de transmission d'électricité bas carbone (moins de 100g CO2e/kWh).		Atténuation
			Les onduleurs et les transformateurs d'électricité bas carbone (moins de 100g CO2e/kWh).		Atténuation
			Les câbles destinés à la transmission d'électricité bas carbone (moins de 100g CO2e/kWh).		Atténuation
			Les systèmes d'interconnexion entre les réseaux dont l'un est dédié à la transmission d'électricité bas carbone (moins de 100g CO2e/kWh).		Atténuation
		Installations de transmission et de distribution	Les équipements et les infrastructures dont l'objectif est d'augmenter la production d'énergie renouvelable.		Atténuation
			Les équipements de mesure et de contrôle des réseaux dédiés à la production et à l'acheminement des énergies renouvelables.		Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
2	Transport de personnes et de marchandises	Stockage d'énergie	Les équipements de stockage d'énergie d'origine renouvelable satisfaisant aux critères précités, incluant les batteries et les condensateurs.		Atténuation
			Les unités de fabrication d'équipements destinés au stockage d'énergie renouvelable et leurs composants.		Atténuation
			Les unités de stockage, de distribution, d'installation des équipements destinés au stockage d'énergie renouvelable et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements liés au fonctionnement des unités de stockage d'énergie renouvelable, comme les onduleurs, les transformateurs et leurs systèmes de contrôle.		Atténuation
		Transport privé de passagers	Les véhicules électriques de transport de passagers.		Atténuation
			Les véhicules à propulsion à base d'hydrogène de transport de passagers.		Atténuation
			Les véhicules hybrides de transport de passagers sans émissions carbone.		Atténuation
			Les unités de production d'équipements destinés au déploiement de solutions de transport de passagers électrique, hybrides ou à base de propulsion hydrogène et leurs composants.		Atténuation
		Transport public de passagers	Les unités de stockage, de distribution, d'installation des équipements destinés aux systèmes de transport électrique, hybrides ou à base de propulsion hydrogène et des équipements nécessaires à leur installation.		Atténuation
			Les équipements liés au fonctionnement des systèmes de transport de passagers à propulsion électrique, hybride ou à base d'hydrogène, comme les onduleurs, les transformateurs et leurs systèmes de contrôle.		Atténuation
			Le matériel roulant et les véhicules électriques, de transport public de passagers, comme les trains, les tramways, les trolleybus et les téléphériques.		Atténuation
					Atténuation

138

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		Transport de marchandises	Les bus électriques Les unités de production d'équipements destinés au transport public de passager à propulsion électrique ou hybride. Les unités de stockage, de distribution, d'installation des équipements destinés aux systèmes de transport électrique, hybrides et des équipements nécessaires à leur installation. Les équipements liés au fonctionnement des systèmes de transport de passagers à propulsion électrique, hybride, comme les onduleurs, les transformateurs et leurs systèmes de contrôle. Les véhicules électriques de transport de marchandises. Les véhicules à propulsion à base d'hydrogène de transport de marchandises. Les véhicules hybrides de transport de marchandises à faibles émissions carbonées (pour référence, le critère de la taxe Climat Bond Standard précise que les émissions doivent être inférieures à 25g CO2e par tonne et par kilomètre jusqu'en 2030, à 21g CO2e par tonne et par kilomètre jusqu'en 2050 et 18g CO2e par tonne et par kilomètre après 2050.) Les unités de production d'équipements destinés au déploiement de solutions de transport électrique, hybrides ou à base de propulsion hydrogène de marchandises et leurs composants. Les unités de stockage, de distribution, d'installation des équipements destinés aux systèmes de transport de marchandises à base de propulsion électrique, hybride ou à base d'hydrogène de marchandises et des équipements nécessaires à leur installation. Les équipements liés au fonctionnement des systèmes de transport de marchandises à propulsion électrique, hybride		Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation Atténuation

2025

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
			comme les onduleurs, les transformateurs et leurs systèmes de contrôle.		
		Activités en support du transport de passagers et de marchandises	Les systèmes d'information qui permettent d'améliorer l'utilisation de modes de transport, comme les systèmes de gestion du transport public de passagers, les systèmes de co-voiturage, les « smart card », les systèmes de péage routier, etc., dans la mesure où ces systèmes permettent de réaliser des économies d'émissions carbone substantielles.		Atténuation
			Les équipements de transport de marchandises, dans la mesure où ces systèmes permettent de réaliser des économies d'émissions carbone substantielles.		Atténuation
			Les terminaux permettant d'améliorer les temps de parcours, dans la mesure où ces systèmes permettent de réaliser des économies d'émissions carbone substantielles.		Atténuation
			Les équipements permettant d'intégrer les modes de transport dans l'infrastructure urbaine, dans la mesure où ces systèmes permettent de réaliser des économies d'émissions carbone substantielles.		Atténuation
		Transport fluvial	Les navires cargo à consommation carbone faible	 	Atténuation
			Les navires de transport de passagers (bateau de croisière, ferry) à consommation carbone faible		Atténuation
		Autres modes de transport	Les véhicules de transport de déchets et de construction, dans la mesure où ils ont des consommations carbonées faible	 	Atténuation
			Les unités de production et les sources d'approvisionnement de composants clefs pour les véhicules éligibles.		Atténuation
			Les équipements dédiés au chargement en bio-carburants et en énergies renouvelables.		Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
3	Gestion durable de l'eau	Surveillance des ressources en eau	Les systèmes de surveillance des niveaux d'eau en zone maritime, fluviale ou humide.	   	Adaptation
			Les systèmes de surveillance des réservoirs naturels.		Adaptation
		Stockage de l'eau	Les systèmes de réservoirs naturels d'eau en zone maritime, fluviale ou humide.		Adaptation
			Les systèmes de stockage des eaux collectées ou usées.		Adaptation
		Traitement de l'eau	Les systèmes de collecte des eaux de pluie.		Adaptation
			Les systèmes de collecte des eaux usées.		Adaptation
		Distribution de l'eau	Les systèmes de traitement des eaux usées.		Adaptation
			Les systèmes de traitement des eaux usées.		Adaptation
		Désalinisation de l'eau de mer	Les systèmes de distribution de l'eau.		Adaptation
			Les canaux de distribution d'eau par gravité, en utilisant des pompes ou un système de terrasses.		Adaptation
4	Immobilier à basse consommation énergétique	Désalinisation de l'eau de mer	Les usines de désalinisation de l'eau de mer.	  	Adaptation
			Les unités de stockage d'eau de mer et d'eau fraîche issue des usines de désalinisation.		Adaptation
			Les systèmes de réservoirs d'eau naturels.		Adaptation
		Installations de protection contre la résurgence de l'eau	Les barrages contre les crues, les stations de pompage et les zones humides de rétention.		Adaptation
			Les bureaux, les hôtels, les magasins, les immeubles à usage public, les écoles, les hôpitaux à faible consommation énergétique reconnu selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.	 	Atténuation
		Usage commercial	La rénovation des bureaux, les hôtels, les magasins, les immeubles à usage public, les écoles, les hôpitaux à faible consommation énergétique, dans la mesure où cette rénovation accompli une réduction de la consommation		Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		Usage résidentiel	énergétique reconnue selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.		
			Les logements à but résidentiel ou les maisons familiales à faible consommation énergétique reconnu selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.		Atténuation
			La rénovation des logements à but résidentiel ou les maisons familiales à faible consommation énergétique, dans la mesure où cette rénovation accomplit une réduction de la consommation énergétique reconnue selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.		Atténuation
			Les immeubles destinés à tout autre usage à faible consommation énergétique reconnu selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.		Atténuation
			La rénovation des immeubles destinés à tout autre usage à faible consommation énergétique, dans la mesure où cette rénovation accomplit une réduction de la consommation énergétique reconnue selon un standard indépendant de mesure de la consommation énergétique.		Atténuation
		Systèmes de conservation énergétique	Les unités de production de composants faisant partie de la mise en place d'équipements de faible consommation énergétique pour les immeubles commerciaux, résidentiels ou à tout autre usage.		Atténuation
			Les matériaux de construction à faible consommation énergétique en remplacement du ciment ou du béton.		Atténuation
			Les équipements liés aux espaces urbains ou semi-urbains tels que les éclairages à faible consommation des voies urbaines, dans la mesure où ces équipements permettent de fortes économies d'énergie.		Atténuation
			Les travaux de mise aux normes de faible consommation énergétique des équipements urbains, dans la mesure où ces équipements permettent de fortes économies d'énergie.		Atténuation
					Atténuation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
5	Utilisation des ressources naturelles et marines	Agriculture	Les pompes à chaleur et le chauffage collectif à basse consommation des immeubles commerciaux ou résidentiels, dans la mesure où ces équipements permettent de fortes économies d'énergie.		Atténuation
			Les équipements de climatisation à basse consommation dans les immeubles commerciaux ou résidentiels, dans la mesure où ces équipements permettent de fortes économies d'énergie.		Atténuation
			Les zones agricoles utilisées pour la culture, dans la mesure où il est démontré que ces cultures permettent de séquestrer le carbone et réduire les émissions de gaz à effet de serre.		Adaptation
			Les zones agricoles utilisées pour l'élevage, dans la mesure où il est démontré que ces cultures permettent de séquestrer le carbone et réduire les émissions de gaz à effet de serre.		Adaptation
			Les équipements et machines utilisées pour gérer les zones agricoles éligibles pour la culture ou l'élevage.		Adaptation
6	Gestion des déchets	Gestion industrielle des forêts	Les systèmes d'irrigation, de contrôle des éléments naturels et des inondations pour les zones agricoles éligibles pour la culture ou l'élevage.		Adaptation
			Les plantations de forêts nouvelles et les forêts protégées.		Adaptation
			La gestion raisonnée des forêts.		Adaptation
		Protection et restauration des écosystèmes naturels	La reforestation des espaces dégradés.		Adaptation
			La restauration des écosystèmes naturels.		Adaptation
6	Gestion des déchets	Collecte et tri	La protection des espaces naturels n'ayant pas été touchés.		Adaptation
			Les équipements pour la collecte et le tri des déchets, si ceux-ci ne sont pas destinés à la mise à la décharge. Le ramassage des déchets, si les véhicules de ramassage satisfont aux critères liés au transport de marchandises explicités ci-dessus.		Adaptation

RUB

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		Stockage	Le stockage des déchets, hormis la mise en décharge.	 	Adaptation
		Recyclage des déchets	Les équipements de recyclage des déchets.		Adaptation
			Les équipements de nettoyage des déchets en vue de leur recyclage.		Adaptation
			Les équipements de reconditionnement d'objets usés en vue de leur recyclage.		Adaptation
		Conversion des déchets en énergie	Les usines de conversion des déchets en énergie par incinération, gazéification, pyrolyse et plasma).		Adaptation
Qualité de l'air		Traitement de la pollution atmosphérique industrielle, installations de recyclage	Investissements dans les meilleures techniques disponibles (technologie, systèmes de réduction des émissions, autosurveillance, etc.	  	Adaptation
		Réduction de la pollution d'origine agricole	Investissement dans les bonnes pratiques agricoles dans l'alimentation du bétail, le logement des animaux, le stockage et l'épandage du fumier et l'utilisation d'engrais minéraux pour réduire les émissions d'ammoniac provenant du secteur agricole.		Adaptation
		Réduction de la pollution provenant du secteur de l'énergie	Promotion de fourneaux à bois plus propres et efficaces sur le plan énergétique, qui remplaceront les vieux fourneaux non efficaces sur le plan énergétique et à fortes émissions.		Adaptation
		Traitement complet de la pollution par les poussières dans les zones urbaines	Investissement dans le traitement global de la pollution par les poussières dans les zones urbaines, la mécanisation du nettoyage des routes, le verdissement et le boisement des zones urbaines et environnantes, etc.		Adaptation
Qualité des sols		Restauration, assainissement et nettoyage des sols	Équipements et infrastructures qui utilisent des technologies et des produits pour restaurer les sols de la pollution et de la dégradation, améliorer la fertilité des sols ; application de méthodes phytomélioratives et mécaniques de protection des		Adaptation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
			sols ; purification de la pollution d'origine humaine et anthropogénique ; remise en état des terrains miniers et restauration écologique, etc.	7	
		Protection des sols	Toutes les activités pour augmenter l'irrégularité du sol et limiter le ruissellement	11	Adaptation
Projet sociaux					
7	Infrastructures de base abordables	Eau potable	Création de points d'eau potable	3	Adaptation
			Installation de pompes à eau		Adaptation
			Recherche et développement de sources d'eau potable		Adaptation
			Installations et distribution de l'eau potable		Adaptation
		Assainissement des eaux	Unité de traitement des eaux usées	6	Adaptation
			Installation de toilettes publiques		Adaptation
			Canaux de collecte des eaux usées		Adaptation
			Recherche et développement de techniques d'assainissement des eaux usées		Adaptation
		Transport	Réseaux de transport urbains permettant le désenclavement de populations isolées	1	Adaptation
			Routes d'accès permettant le désenclavement de populations isolées		Adaptation
			Centre intermodal facilitant l'intégration de modes de transports abordables pour les populations rurales et urbaines		Adaptation
			Équipements de transport scolaire et d'accès à l'hôpital et aux cliniques		Adaptation
		Énergie	Unités de production d'énergie pour le fonctionnement d'infrastructures de base (ex : pompes à eau, unité de traitement de l'eau, transport de base)	7	Adaptation
			Transmission et distribution de l'énergie dans les zones isolées		Adaptation
				11	Adaptation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
8	Services essentiels		Mise en service de l'électricité pour les populations marginalisées		Adaptation
			Mise aux normes électriques des infrastructures de bases (ex : écoles, hôpitaux, cliniques, etc.)		Adaptation
			Recherche et développement d'énergies abordables pour les populations marginalisées		Adaptation
		Santé	Création de cliniques et centres de soins pour les populations marginalisées		Adaptation
			Mise aux normes sanitaires des cliniques et centres de soins dans les zones désenclavées		Adaptation
			Formation du personnel soignant au service des personnes marginalisées		Adaptation
		Éducation	Création de bâtiments pour les écoles et les centres de formation		Adaptation
			Mise en place de programmes de formations pour les populations marginalisées (ex : jeunes, chômeurs, femmes, handicapés)		Adaptation
			Programme d'alphabétisation des populations marginalisées ou sinistrées		Adaptation
		Formation professionnelle	Formation du personnel éducatif au service des personnes marginalisées		Adaptation
			Création de bâtiments pour les centres de formation professionnelle		Adaptation
			Mise en place de programmes de formations professionnelles pour les populations marginalisées (ex : chômeurs, femmes, travailleurs handicapés)		Adaptation
			Programme d'alphabétisation des populations adultes marginalisées ou sinistrées		Adaptation
			Formation du personnel éducatif au service des personnes marginalisées		Adaptation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
9	Logement abordable	Logements sociaux	Création de logements abordables pour les personnes enclavées ou marginalisées		Adaptation
			Rénovation de logements abordables pour les personnes enclavées ou marginalisées		Adaptation
			Infrastructures de raccordement des logements aux infrastructures de base (ex : voies d'accès, raccordement électrique, eaux usées, etc.)		Adaptation
			Fabrication de logements préfabriqués à destination de zones enclavées		Adaptation
			Formation de personnel de maintenance des logements		Adaptation
10	Création d'emplois	Emplois décents	Programme de création d'emplois pour les populations marginalisées (ex : jeunes, femmes, chômeurs, handicapés) ou sinistrées		Adaptation
			Programme de création d'emplois sur les métiers liés aux infrastructures de bases		Adaptation
			Programme de création d'emplois sur les métiers liés aux services de santé		Adaptation
			Programme de création d'emplois sur les métiers liés à l'éducation et à la formation professionnelle		Adaptation
11	Sécurité alimentaire	Accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante	Certification de produits alimentaires sains et nutritifs		Adaptation
			Laboratoire de contrôle et de suivi des alimentations		Adaptation
			Programme de labellisation des denrées alimentaires		Adaptation
		Réduction du gaspillage et des pertes alimentaires	Distribution de denrées alimentaires aux populations en difficulté (ex : jeunes, femmes, chômeurs, handicapés)		Adaptation
			Programme de collecte et de stockage des surstocks de denrées		Adaptation
			Programme de sensibilisation au gaspillage		Adaptation
			Collecte des denrées non vendues et distribution aux populations en difficulté		Adaptation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		Amélioration de la productivité des producteurs de petite taille	Formation des producteurs de petite taille en vue d'améliorer leur productivité		Adaptation
			Collecte de données servant au suivi de la productivité des producteurs de petite taille		Adaptation
			Digitalisation des équipements et mise en accès libre d'informations permettant d'améliorer la productivité des producteurs de petite taille		Adaptation
			Programme de réduction des inégalités de revenus des populations marginalisées		Adaptation
			Distribution de bons d'achats pour des services de base aux populations marginalisées ou sinistrées		Adaptation
12	Réduction des inégalités de revenus		Collecte de données permettant d'évaluer les inégalités de revenus des populations marginalisées		Adaptation
			Distribution d'un revenu minimum aux populations marginalisées ou sinistrées		Adaptation
			Programme de soutien aux populations marginalisées ou sinistrées pour améliorer leur intégration dans le marché et la société		Adaptation
13	Participation équitable et intégration dans le marché et la société		Soutien aux populations marginalisées ou sinistrées en vue de les intégrer dans la société		Adaptation
			Infrastructures permettant d'améliorer l'accès au marché et à la société (ex : centres communaux, coopératives, zones de stockage partagées, etc.)		Adaptation
			Formation de personnel en vue d'améliorer les connaissances de populations marginalisées et de les intégrer dans la société		Adaptation
Projets bleus					
	Approvisionnement en eau	Investissements dans la recherche, la conception,	Infrastructures de traitement, de stockage et d'approvisionnement durable en eau potable avec une économie de consommation d'eau.		Adaptation
			Réhabilitation des infrastructures hydrauliques existantes		

212

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		Développement et la mise en œuvre de systèmes efficaces d'approvisionnement en eau propre et efficaces	Activités de désalinisation ou de purification plus durables qui contribuent à protéger l'épuisement des nappes phréatiques et les zones humides et éviter la pollution de l'environnement Technologies et équipements économes en eau et activités de gestion de l'eau qui réduisent l'empreinte hydrique. Activités de gestion de l'eau incluant la réduction de la consommation d'eau dans les domaines de l'aquaculture terrestre, l'agriculture et l'irrigation, et les utilisations résidentielles, commerciales et industrielles. Construction ou extension d'infrastructures de traitement de l'eau. Réhabilitation ou modernisation des infrastructures existantes de traitement de l'eau. Stations d'épuration des eaux usées, y compris au niveau industriel, agro-industrielles, commerciales, résidentielles ou urbaines. Cela comprend également les systèmes de biogaz et d'échange de chaleur dans les usines de traitement des eaux usées afin d'accroître leur efficacité.	 	
	Assainissement de l'eau	Investissement dans le traitement et assainissement des eaux Investissement dans le traitement et assainissement des eaux usées	Recherche, conception, fabrication, commerce ou vente de produits ménagers avec un approvisionnement durable en matières premières qui peuvent remplacer les produits nocifs existants ou réduire les charges d'azote et de phosphore dans l'environnement aquatique. Recherche, conception, fabrication, commerce ou vente au détail de matériaux alternatifs à faible teneur en carbone et biodégradables. Recherche, conception, fabrication, commerce ou vente de plastiques et d'emballages biodégradables à base de plantes ou de plastiques et d'emballages compostables	Adaptation	Adaptation
	Océans et Produits respectueux de l'eau et des océans	Investissements dans la chaîne de valeur, y compris la production, l'emballage et la distribution, de produits respectueux de l'environnement qui évitent la pollution de l'eau ou des océans.			

RUB

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
	Produits chimiques et des plastiques respectueux des océans	Investissements dans la recherche, la conception, le développement et la mise en œuvre de mesures de gestion, de réduction, de recyclage et de traitement des déchets plastiques, polluants ou chimiques, recycler et traiter les déchets plastiques, polluants ou chimiques dans les zones côtières et les bassins fluviaux.	Infrastructure empêchant le ruissellement des produits agrochimiques, des produits chimiques industriels et du mercure dans les zones reliées aux rivières ou aux bassins hydrographiques côtiers. Remplacement des engrais synthétiques à base de phosphate ou d'azote par des engrais et des compléments durables et biodégradables, dans les zones reliées aux rivières ou aux bassins hydrographiques côtiers. Utilisation de plastiques recyclés pour la fabrication dans le cadre d'une approche d'économie circulaire. Installations de collecte et de recyclage des plastiques, remplacement des emballages en plastique par des matériaux durables et biodégradables, et réutilisation ou reconversion des plastiques dans les zones reliées aux rivières ou aux bassins hydrographiques côtiers. Systèmes de drainage urbain qui empêchent l'écoulement des plastiques, des produits chimiques ou des polluants dans les zones reliées aux rivières ou aux bassins hydrographiques côtiers. Systèmes d'atténuation des inondations qui empêchent les plastiques, les produits chimiques, les déchets solides ou les polluants de s'écouler, dans les zones reliées aux rivières ou aux bassins hydrographiques côtiers.	 	Adaptation
			Investissements dans le traitement des eaux de ballast et dans les navires pour se conformer à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Investissements dans des équipements et installations de traitement des eaux de type bioréacteur à membrane pour l'ensemble des eaux noires et grises des navires de transport ou de croisière.		
	Transport maritime et de la logistique portuaire durables	Investissements dans la recherche, la conception, le développement et la mise en œuvre de mesures de gestion et de réduction de l'eau et des déchets et de réduction des			

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
		déchets dans les navires, les chantiers navals et les ports. Production durable et mesures de gestion et de réduction des déchets.	Investissements dans le traitement des eaux de cale des navires Investissements visant à réduire la pollution atmosphérique et sonore des navires Investissements dans l'amélioration des installations de prévention des déversements d'hydrocarbures (carburant), de sauvegarde des risques et de récupération. Installations de réception des déchets solides dans les ports et les terminaux pour la collecte des déchets. Production aquacole durable Culture durable de bivalves pour l'élimination des algues et des nutriments dans les eaux côtières eutrophes.	 	Adaptation
	Chaîne de valeur de la pêche, de l'aquaculture et des produits de la mer		Production durable d'algues et d'autres micro-organismes marins ou de micro-organismes pour produire des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques, des cosmétiques ou d'autres produits à base biologique grâce à des applications biotechnologiques. Chaîne du froid et stockage pour la pêche à petite et moyenne échelle dans des zones où les quotas de pêche sont durables. Bioraffineries à petite et moyenne échelle pour les sous-produits de la transformation du poisson (par exemple, production d'huile, de collagène, d'acides aminés et de minéraux) dans les juridictions où les quotas de pêche sont appliqués. Investissements dans la pêche, y compris dans la pêche au thon. Investissements dans l'aquaculture.	 	Adaptation

N°	Catégorie	Sous-catégorie	Projets éligibles	Impact sur les ODD	Impact sur les changements climatiques
			Production, commerce ou vente au détail de produits de la mer.		
			Investissements dans un projet d'amélioration de la pêche		
			Systèmes de traçabilité pour garantir la durabilité des opérations, des installations et de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la pêche.		
			Investissements dans la conservation, l'amélioration et la restauration des écosystèmes marins et côtiers.		
			Investissements dans le développement de produits d'assurance des écosystèmes liés aux écosystèmes aquatiques critiques, tels que les récifs coralliens, les mangroves et les zones humides.		
	Restauration des écosystèmes marins	Restauration des écosystèmes marins	Investissements dans les systèmes d'information, les technologies et les d'information, la technologie et les instruments déployés pour mesurer, suivre et communiquer les indicateurs physiques et chimiques de l'eau afin d'assurer une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, la restauration des écosystèmes liés à l'eau et la résilience aux catastrophes.	 	Adaptation
	Services de tourisme durable	Services de tourisme durable	Tourisme durable certifié à proximité des zones de conservation marine.	 	
	Services de tourisme durable	Services de tourisme durable	Centres de visiteurs d'eau douce et d'eau de mer basés sur la nature qui mettent en valeur l'environnement et diffusent la recherche et les connaissances sur les lacs, les zones humides, les récifs et autres écosystèmes aquatiques.		

RUT

IX. CONCLUSION

Le développement d'un marché actif des obligations vertes dans la région de l'UEMOA permettrait d'aider les États membres à financer leurs CDN (Contributions déterminées au niveau national), à relever les défis liés aux impacts du réchauffement climatique, à mettre en œuvre des plans de développement durables efficaces compte tenu des fortes pressions démographiques prévisionnelles dans cette zone.

De plus, le développement du marché des capitaux durables permettra de diversifier l'offre de produit financiers sur le marché financier régional et soutenir la relance économique des États de l'union après les impacts économiques résultant de la pandémie mondiale de COVID-19, la situation sécuritaire et de la guerre en Ukraine. Des émissions « driver » des souverains (Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal) et des Institutions financières internationales (BAD, IFC, BEI, etc.) permettront de dynamiser le marché des capitaux durables, attirer de nouveaux investisseurs et favoriser les émissions d'obligations vertes, sociales et durables par le secteur privé, moteur du tissu économique dans la zone UMOA.

La taxonomie de la finance verte, sociale et durable prend en compte les spécificités de chaque pays et donne, à partir d'un cadre général, une référence locale pour les émetteurs et les investisseurs de la zone UMOA. La taxonomie proposée est basée sur les CDN des pays de l'UMOA tout en prenant en compte les secteurs prioritaires du Fonds Vert pour le Climat dont tous les pays de l'UMOA ont adhéré ainsi que plusieurs institutions régionales et sous régionales.

L'option d'une taxonomie listing des projets éligibles a été préféré à une taxonomie d'exclusion (taxonomie qui présente les critères d'exclusions de projets) ou à une taxonomie qui définit des critères identifiant les activités économiques qui n'aggravent pas le changement climatique. Ce choix a été justifié par des raisons de pédagogie et d'accompagnement des acteurs du marché financier de l'UEMOA afin qu'ils s'approprient le dispositif et faciliter sa mise en œuvre sur le marché financier régional de l'UMOA.

La présente taxonomie fera l'objet de révision et d'ajustement continue en fonction de l'évolution des conditions financières, environnementales et sociales. La taxonomie doit être un document dynamique pouvant s'adapter à différents outils financiers et aux évolutions technologiques. La périodicité d'actualisation retenue est de trois (3) ans.

L'AMF-UMOA encourage toutes les parties prenantes (émetteurs, investisseurs, arrangeurs, SPO, agences de notation extra financiers) de la finance verte mais également avec les organismes compétents du secteur de la finance durable à s'approprier cette taxonomie.



Bibliographie

- International Capital Market Association, April 2020 (or as updated) *Harmonized Framework for Impact Reporting* [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/impact-reporting/>
- International Capital Market Association, June 2020 (or as updated) *Social Bonds Working Towards a Harmonized Framework for Impact Reporting* [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/impact-reporting/>
- International Capital Market Association, June 2020 (or as updated) *Green, Social and Sustainability Bonds: A High-Level Mapping to the Sustainable Development Goals* [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2020/Mapping-SDGs-to-Green-Social-and-Sustainability-Bonds-2020-June-2020-090620.pdf>
- World Economic Forum (WEF) September 2020 *Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation*, White Paper [Online] Available at http://www3.weforum.org/docs/WEF_IBC_Measuring_Stakeholder_Capitalism_Report_2020.pdf
- Global Reporting Initiative (GRI) Standards, Various [Online] Available at <https://www.globalreporting.org/how-to-use-the-gri-standards/resource-center/>
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) Materiality Map [Online] Available at <https://materiality.sasb.org/>
- United Nations Department of Economic and Social Affairs Statistics Division, March 2020 *Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development* [Online] Available at <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list>
- Guidance for financing the Blue Economy, building on the Green Bond Principles and the Green Loan Principles
- Promoting the international interoperability of a UK Green Taxonomy, <https://www.greenfinanceinstitute.co.uk/wp-content/uploads/2023/02/GFI-GTAG-INTERNATIONAL-INTEROPERABILITY-REPORT.pdf>
- Common principles for climate mitigation finance tracking Version 3 - 18th October 2021
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Burkina Faso
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Bénin
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Côte d'Ivoire
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Guinée Bissau
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Mali
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Niger
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Sénégal
- Contributions Déterminées au niveau National (CDN)-Togo
- Rapport de cadrage sur les Obligations vertes 2022, Financial Sector Deepening (FSD) Africa
- Le règlement européen Taxonomie verte
- Asean taxonomy for sustainable finance https://www.theacmf.org/images/downloads/pdf/ASEAN%20Taxonomy_310522.pdf
- International Capital Market Association, April 2020 (or as updated) *Harmonized Framework for Impact Reporting* [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/impact-reporting/>
- International Capital Market Association, June 2020 (or as updated) *Social Bonds Working Towards a*

ref

Harmonized Framework for Impact Reporting [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/greensocial-and-sustainability-bonds/impact-reporting>

- International Capital Market Association, June 2020 (or as updated) Green, Social and Sustainability Bonds: A High -level Mapping to the Sustainable Development Goals [Online] Available at <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/June-2020/Mapping-SDGs-toGreen-Social-and-Sustainability-Bonds-2020-June-2020-090620.pdf>
- World Economic Forum (WEF) September 2020 Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White Paper [Online] Available at http://www3.weforum.org/docs/WEF_IBC_Measuring_Stakeholder_Capitalism_Report_2020.pdf
- Global Reporting Initiative (GRI) Standards, Various [Online] Available at <https://www.globalreporting.org/how-to-use-the-gri-standards/resource-center/>
- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) Materiality Map [Online] Available at <https://materiality.sasb.org/>
- United Nations Department of Economic and Social Affairs Statistics Division, March 2020 Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development [Online] Available at <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list>
- https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en
- https://www.climatebonds.net/files/files/CBI_Taxonomy_Tables_January_20.pdf
- <http://www.greenfinance.org.cn/displaynews.php?cid=79&id=468>
- <https://www.climatebonds.net/files/files/China-Green-Bond-Catalogue-2020-Consultation.pdf>
- <https://www.climatebonds.net/files/files/the-Green-Bond-Endorsed-Project-Catalogue-2021-Edition-110521.pdf>
- <https://www.cn.undp.org/content/china/en/home/library/poverty/technical-report-on-sdg-finance-taxonomy.html>
- <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks>
- <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/fa534a1e-34a5-49ed-ac09-fa8e143535f/EN+Framework.+Green+Taxonomy+Mongolia.pdf?MOD=AJPERES&CVID=m.UgfA4>
- <https://www.climatebonds.net/files/files/Chile%20Sovereign%20Green%20Bond%20Framework.pdf>
- <https://hacienda.cl/english/news-and-events/news/ministry-of-finance-publishes-its-sustainable-bond-framework>
- https://cebds.org/wp-content/uploads/2016/10/Guia_emissao_ni%CC%81_tulos_verdes_ING-2.pdf
- https://www.afi-global.org/sites/default/files/publications/2018-11/AFI%20GFI_Bangladesh_CS_stg7.pdf

enp

ANNEXES

2020

Annexe 1 : Liens des projets verts et sociaux avec les Objectifs du Développement Durable (ODD)

Categories SDGs	Green							Social								
	Renewable Energy	Energy Efficiency	Waste Management	Sustainable Water	Pollution Prevention & Control	Green Transport	Sustainable Agriculture, Farming & Aquaculture	Biodiversity Conservation	Sustainable Buildings & Construction	Sustainable Production & Trade	Green Services	Affordable Basic Infrastructure	Healthcare and Related Social Services	Financing and Financial Services	Food Security	Education, Technology, Culture, Fitness
							✓			✓	✓	✓	✓	✓		✓
				✓	✓		✓	✓				✓		✓	✓	
	✓		✓	✓	✓	✓						✓	✓		✓	✓
											✓			✓		✓
											✓	✓		✓		✓
				✓			✓	✓	✓			✓			✓	
	✓						✓	✓	✓	✓		✓				✓
	✓	✓					✓			✓	✓	✓	✓	✓		✓
	✓	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
							✓			✓	✓	✓	✓	✓		✓
									✓	✓	✓	✓	✓			✓
									✓	✓	✓	✓	✓			✓
	✓	✓	✓	✓	✓							✓			✓	✓
			✓				✓	✓				✓			✓	
							✓	✓				✓			✓	

exp

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'« éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ».

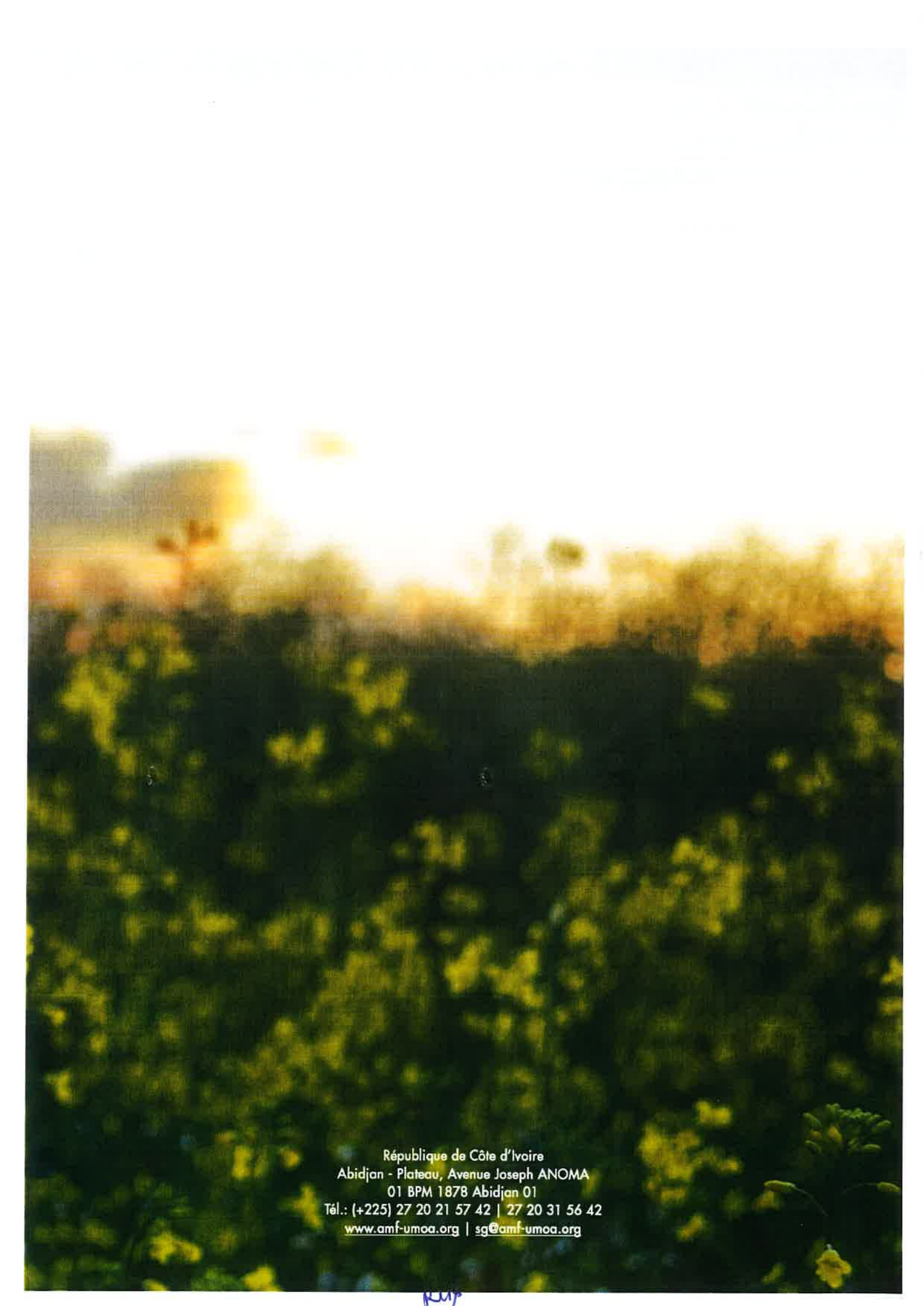
Voici la liste de ces dix-sept ODD.

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 L'EAU PROPRE ET L'ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE, ABORDABLE ET DURABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 CLIMAT, MER ET ÉCOSYSTÈMES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.	Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.	Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.	Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.	Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.	Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.	Réduire les inégalités dans et entre les pays.	Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.	Assurer des modes de consommation et de production durables.	Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.	Consserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.	Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.	Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Annexe 2 : Objectifs du Développement Durable (ODD) définitions et critères

State of Development	Number of Taxonomies	List of Taxonomies
Published	18	ASEAN, Bangladesh, BNM Malaysia, Brazil, Climate Bonds, China, Colombia, EU, Georgia, Indonesia, IPSF, ISO, MDBs-IDFC, Mongolia, Russia, Sri Lanka, South Africa, South Korea
In Development/ Consultation	18	Australia, Canada, Chile, Dominican Republic, Hong Kong, India, Israel, Japan, Kazakhstan, Laos, MAS Singapore, Mexico, New Zealand, Philippines, Thailand, UK, United Arab Emirates, Vietnam
In Discussion	4	Argentina, Peru, Rwanda, Turkey

exp



République de Côte d'Ivoire
Abidjan - Plateau, Avenue Joseph ANOMA
01 BPM 1878 Abidjan 01
Tél.: (+225) 27 20 21 57 42 | 27 20 31 56 42
www.amf-umoa.org | sg@amf-umoa.org

2015